

Avis de Course

Coupe de France OPEN 570
Championnat de France Espoirs

Dunkerque Port du Grand Large
Du 28 au 31 octobre 2020

Dunkerque – Centre Régional de Voile
Comité Départemental de Voile du Nord



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régate sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 L'Addendum Q <http://espaces.ffvoile.fr/media/98425/addendumq-2019-fra.docx>
 - 1.3 Les règlements fédéraux
 - 1.4 Pour les équipages disputant le titre de Champion de France Espoirs Open 570 2020, le règlement des Championnats de France Jeune : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/jeunes/Rglmt_CFM_CFEG_CFESI_CFERCB_2020.pdf
 - 1.5 Ajout d'une RCV 8 : DERNIER POINT DE CERTITUDE : Les umpires supposeront que l'état d'un bateau ou sa relation avec un autre bateau n'a pas changé tant qu'ils ne sont pas certains que cet état a changé.
 - 1.6 Ajout d'une RCV 41(e) : « de l'aide pour récupérer un homme à la mer et le ramener à bord, à condition que le retour à bord se fasse à l'endroit approximatif de la récupération ».
 - 1.7 La RCV 17 – Sur le même bord, route normale est supprimée
 - 1.8 Les règles, A4, A5, 26, 35 seront modifiées. Le détail des modifications sera communiqué dans les Instructions de Course
 - 1.9 Un équipage qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement abandonner la course et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Une caution pourra être demandée en échange des éléments de visibilité fournis. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Admissibilité
 - 3.1.1 La régate est ouverte à tous les bateaux OPEN 570 en règle avec leur autorité nationale.
 - 3.1.2 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.
 - 3.1.3 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Championnat de France Espoirs
- 3.3 Les équipages souhaitant disputer le titre de Champion de France Espoirs Open 570 devront indiquer la date de naissance de chaque équipier dans le formulaire d'inscription.
- 3.4 Procédure d'inscription

Formulaire joint à compléter et envoyer **au plus tard le 19 octobre 2020** (cachet de La Poste faisant foi), accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse :

Comité Départemental de Voile du Nord
12 rue Vanderghote
59820 Gravelines

A partir du 20 octobre et pour les inscriptions effectuées sur place, une majoration de 40€ sera appliquée.

- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Ou
 - Leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Une autorisation parentale pour les mineurs
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - Le certificat de jauge ou de conformité.

Une pièce d'identité pourra être demandée

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Jusqu'au 19 octobre inclus (cachet de La Poste faisant foi)	à partir du 20 octobre
OPEN 570	140€	180 €

4.2 Annulation – Remboursement

4.2.1 En cas de désistement d'un équipage après le 20 octobre une somme de 20 € sera retenue sur le remboursement des droits d'inscription

4.2.2 En cas d'annulation de la compétition, la totalité des droits d'inscription sera remboursée aux équipages inscrits.

Un dîner est prévu le vendredi 30 octobre pour chaque membre d'équipage (inclus dans les droits à payer)

Possibilité de réservation supplémentaire pour 20€ par personne. (Entrée/plat/dessert/1 boisson).

Diffusion sur grand écran des photos et films des courses.

5. PROGRAMME PREVISIONNEL

5.1 Jours et horaires

Mardi 27 octobre 16h à 19h00	Confirmation des inscriptions et pesée des équipages
Mercredi 28 octobre 9h00 11h00 Retour à terre	Briefing 1er signal d'avertissement Podium dernière course du jour
Jeudi 29 octobre 9h00 11h00 Retour à terre	Briefing 1er signal d'avertissement Podium dernière course du jour
Vendredi 30 octobre 9h00 11h00 Retour à terre 20h00	Briefing 1er signal d'avertissement Podium dernière course du jour Repas des équipages
Samedi 31 octobre 11h00 16h00	1er signal d'avertissement Remise des prix

5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

5.3 [DP] La présence des skippers est obligatoire à tous les briefings

5.4 [DP] La présence de l'équipage au complet est obligatoire (**sous réserve des conditions sanitaires**) au repas des équipages

6 JAUGE

6.1 Les opérations préalables de jauge se dérouleront le mardi 27 octobre de 14h00 à 18h00

6.2 Des contrôles pourront être effectués sur l'eau avant le départ, entre chaque course et après l'arrivée.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- Affichées au tableau officiel d'information dans le Centre Régional de Voile
- Mises en ligne et/ou envoyées par courriel aux concurrents inscrits

8 LES PARCOURS

8.1 Plusieurs types de parcours construits pourront être proposés (au vent / sous le vent, départ travers...). Ils seront précisés dans les IC et lors des briefings.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9 CLASSEMENT

- 9.1 Coupe de France Open 570
Le classement de la Coupe de France Open 570 2020 sera le classement général de la compétition
- 9.2 Championnat de France Espoirs Open 570
- 9.2.1 Les conditions de délivrance du titre de Champion de France Espoirs Open 570 sont définies dans le règlement des Championnats de France Jeunes 2020 :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/jeunes/Rglmt_CFM_CFEG_CFESI_CFERCB_2020.pdf
- 9.2.2 Le classement sera établi par extraction du classement général sans recalcul des points
- 9.3 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.4 Format des courses
Deux types de format de course seront proposés
- 9.5 Format classique en flotte : Application du système de points a minima
- 9.6 Format par élimination en 3 phases, comptant pour une course (dernière course du jour) :
- Qualification en flotte
- Demi-finale (8 équipages)
- Finale (4 équipages)
- 9.7 Retrait des scores
- 9.7.1 Les scores obtenus lors des courses au format « par élimination » ne sont pas retirables
- 9.7.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 9.7.3 Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.7.4 Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10 PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU

- 10.1 La mise à l'eau par la cale est gratuite, et les mises à l'eau par le travelift du port sont à la charge des équipages avec prise de rdv.
- 10.2 Emplacement au port à côté du Centre Régional de Voile (CRV).

11 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13 PRIX

- 13.1 Les trois premiers équipages de la Coupe de France Open 570 seront récompensés
- 13.2 Les trois premiers équipages du Championnat de France Espoirs Open 570 recevront des médailles FFVoile (Or, Argent, Bronze).

14 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15 RISQUE COVID

En s'inscrivant à la compétition, tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque COVID19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FFVoile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire à la compétition à tous les équipiers.

16 DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO et les sponsors de celle-ci à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

RIGAUT Anthony, Conseiller Technique Voile du Nord

arigaut@nordnet.fr

06.11.240.849

16 rue Eugène Pottier 59760 Grande Synthe

Autorité Organisatrice :

Comité Départemental de Voile du Nord en collaboration avec la structure de Voile Ambition Dunkerque.

ANNEXE ZONE DE COURSE

